

## Compte-rendu de la Commission de suivi de site de l'Usine de Valorisation Énergétique de Sète

Mardi 15 avril 2016 à 10h  
au siège de Thau agglo

### Étaient présents :

Monsieur JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault

Madame GASTARD, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault

Monsieur LABELLE, DREAL LRMP – Chef de l'Unité Départementale de l'Hérault

Monsieur REYNAUD, DREAL LRMP – Unité Départementale de l'Hérault

Madame RICOUX, Agence Régionale de la Santé, Délégation Territoriale 34

Monsieur SINGLA, Conseil Départemental de l'Hérault

Madame BAUDET, Syndicat de Défense ODG - Muscat de Frontignan

Monsieur FONTAINE, Association de Protection de l'Environnement « Action Risque Zéro Frontignan»

Monsieur CASSES, Association de Protection de l'Environnement « Action Risque Zéro Frontignan»

Monsieur NAUDIN, Conseiller communautaire, représentant de Thau agglo à la CSS

Monsieur LAURENT, conseiller municipal, représentant de Frontignan à la CSS

Monsieur GROS, conseiller municipal représentant de Sète à la CSS

Monsieur GABAS, directeur secteur Aude-Hérault, SETOM-Véolia

Monsieur LEBERTOIS, directeur Languedoc-Roussillon, SETOM-Véolia

Monsieur DEQUIER, directeur de l'UVE de Sète, SETOM

Monsieur CANTIE, chef de quart SETOM, représentant des salariés de l'installation à la CSS

Madame SAINT-DENIS, éco-toxicologue, BIO-TOX

Monsieur ARQUILLIERE, directeur de cabinet du Président, Thau agglo

Monsieur COTTOUR, directeur général adjoint pôle cadre de vie, Thau agglo

Monsieur VOINOT, chef du service déchets, Thau agglo

**L'ordre du jour de la réunion était le suivant :**

1. Bilan d'exploitation 2015 de l'UVE,
  2. Surveillance dans l'environnement,
  3. Questions diverses et réponses aux questions écrites.
- 

M. Jacob ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion.

### **1. Présentation du bilan d'exploitation 2015 de l'UVE**

Intervention de M. Déquier, SETOM

*Présentation du document joint au compte-rendu : « Unité de Valorisation Energétique de Thau aggro - données d'exploitation 2015 ».*

#### **Question de Mme Baudet (Syndicat de Défense ODG) :**

Que devient la vapeur inutilisée ?

#### **Réponse de M. Déquier (SETOM) :**

L'eau circule en circuit fermé. L'énergie non consommée est dissipée dans les aérocondenseurs. Avant mise en service du réseau Saipol, moins du tiers de l'énergie produite était consommée ; aujourd'hui, la consommation de chaleur par Saipol fait monter la performance à 60-80%.

#### **Question de M. Fontaine (Association ARZF) :**

Quelle est la consommation d'eau en 2015 ? (question écrite n°12).

#### **Réponse de M. Déquier (SETOM) :**

En 2015, la consommation d'eau potable a été de 24 340 m<sup>3</sup>, et d'eau industrielle, issue des rejets de la station d'épuration voisine, de 314 618 m<sup>3</sup>. Cette dernière, utilisée pour la condensation des buées du séchage des boues, est donc corrélée au tonnage de boues traitées sur site.

#### **Question de M. Naudin (Elu de Thau aggro) :**

Que sont les refus de dégrillage mentionnés en page 4 ?

#### **Réponse de M. Déquier (SETOM) :**

Il s'agit des résidus solides issus du prétraitement de la station d'épuration voisine, incinérables.

#### **Question de M. Fontaine (Association ARZF) :**

Comment atteindre l'objectif d'avoir le minimum d'arrêts afin d'éviter les pics de pollution ? (questions écrites n°3 et 4).

**Réponse de M. Déquier (SETOM) :**

Un arrêt et redémarrage de four ne produit pas forcément de pic de pollution. En effet, le four est vidé avant arrêt. Lors de la remise en route, un préchauffage à vide est réalisé au gaz naturel pour atteindre 850°C, et c'est seulement alors, lorsque le traitement des fumées est opérationnel et que les conditions d'autocombustion sont réunies, que sont réintroduites les ordures ménagères dans le four.

L'UVE date de 1992. Depuis, des travaux réalisés en 2006 sur le traitement des fumées et en 2013-2014 sur le process ont permis d'améliorer la fiabilité et la disponibilité de l'UVE (>8000h/an), ainsi que les résultats d'émission atmosphériques.

**Remarque de M. Fontaine (Association ARZF) :**

Cela dit, il subsiste des arrêts inopinés.

**Réponse de M. Déquier (SETOM) :**

Certes, on ne peut garantir une absence d'arrêts inopinés. Afin de les limiter, une maintenance préventive et prédictive est réalisée sur l'installation. Par exemple, l'épaisseur des tubes de chaudières est mesurée afin de prévenir les fuites. Les arrêts inopinés ne représentent que 2.9% du temps, ce qui est faible au regard des standards professionnels.

**Question de Mme Baudet (Syndicat de Défense ODG) :**

Il existe des besoins en énergie autour de l'UVE. Comment se fait-il que toute l'énergie qui en est issue n'est pas consommée ?

**Réponse de M. Cottour (Thau agglo) :**

Flexsys a cessé brutalement son activité en 2015. Saipol est un nouveau client de la vapeur vendue par Thau agglo. Peut-être des aménagements urbains ultérieurs requerront-ils de la vapeur.

**Question de M. Laurent (Elu de Frontignan) :**

Une cogénération est-elle envisageable ?

**Réponse de M. Cottour (Thau agglo) :**

Elle le sera vraisemblablement à l'avenir, lors d'un revamping de l'UVE.

**Complément de M. Gabas (SETOM) :**

Sur de la vapeur saturée, il est en effet impossible de produire de l'électricité. Cela nécessiterait le remplacement de la chaudière pour produire une eau surchauffée.

**Question écrite n°5 de ARZF :**

Quelle est la nature de l'investissement réalisé en 2013-2015 par Thau agglo, d'un montant de 1.8 M€ ?

**Réponse de M. Voinot (Thau agglo) :**

Les travaux d'optimisation de l'UVE effectués en 2013-2015 sont les suivants :

- VRD, pluvial, pose d'un second pont-bascule, espaces verts, reprise de la couleur du bardage
- réalisation de logettes mâchefers et ferrailles, couvertes

- process : - pose de compteurs d'énergie

- filtres à manches : pose de déflecteur, changement de technologie des manches
- pose d'un économiseur pour optimisation énergétique
- pose de ramoneurs en chaudière
- analyseur de dioxines en semi-continu
- réfection de l'overband de déferraillage
- défense incendie (pose de réserve incendie, RIA, canons à eau)

**Question écrite n°6 de ARZF :**

Quelles garanties ont été obtenues de Saipol pour que le réseau vapeur réalisé ne serve pas à polluer davantage ?

**Réponse de M. Labelle (DREAL) :**

La DREAL suit également Saipol. La vapeur issue de l'UVE vient en substitution partielle des moyens de production de chaleur de Saipol. Il s'agit donc d'un gain environnemental, puisque la production de chaleur était jusqu'à maintenant exclusivement assurée par Saipol par chaudière au gaz, et chaudière biomasse désormais.

**Question écrite n°11 de ARZF :**

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de contrôle inopiné en 2015 au niveau des dioxines-furanes ?

**Réponse de M. Labelle (DREAL) :**

Le contrôle inopiné annuel a eu lieu en août 2015. Le rapport Socotec a été transmis tardivement. En 2016, il sera fait en sorte que la mauvaise manipulation lors de la prise d'échantillon ne se reproduise pas. Cela dit, les résultats en semi-continu sont satisfaisants.

## **2. Surveillance dans l'environnement**

Intervention de Mme Saint-Denis, BIO-TOX

*Présentation du document joint au compte-rendu : « Analyses des retombées atmosphériques de métaux et dioxines autour de l'UVE de Thau agglo – mesures juin/août 2015 »*

**Question de Mme Baudet (Syndicat de Défense ODG) :**

D'un profil différent de métaux en fonction du point, vous inférez que la source est différente. Est-ce fondé sur l'hypothèse que les métaux se déplacent de la même façon ?

**Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Le plomb par exemple a tendance à se déposer plus tôt, car plus lourd. Mais cela dépend si les métaux sont diffusés en source canalisée (comme c'est le cas pour une installation industrielle à cheminée haute telle que l'UVE, ils vont alors plus loin), ou non (artisans par exemple).

**Commentaire de Mme Baudet (Syndicat de Défense ODG) :**

L'on considère donc que s'il existe une teneur élevée d'un métal, il vient d'une source locale.

**Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Si la teneur est élevée au niveau d'un seul point par exemple, et non de plusieurs points, oui.

**Question de M. Fontaine (Association ARZF) :**

Quelle est l'explication du pic de 2009 au point n°2 pour les dioxines ?

**Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Il s'agit peut-être d'un brûlage. Une baisse est constatée depuis 2012 sur la plupart des métaux. On ne peut pas dire que l'impact de l'UVE est mis en évidence car ce ne sont pas les points les plus sous influence potentielle de l'UVE. Le zinc est souvent dû au trafic maritime et chemin de fer.

*Présentation par Bio-Tox du document joint au compte-rendu « Analyse de métaux et dioxines dans les sols et végétaux autour de l'UVE de Thau agglo – mesures 2015 ».*

La page n°13 du document présenté en séance était erronée (résultats 2014). La version corrigée est jointe au présent compte-rendu. Les résultats étant très proches, les conclusions demeurent inchangées.

**Question de Mme Baudet (Syndicat de Défense ODG) :**

Quelle est la surface du jardin de la Calade ?

**Réponse de M. Laurent (Elu de Frontignan) :**

Sa surface est de 3000 m<sup>2</sup>, il s'agit de parcelles de 100 m<sup>2</sup>.

**Question de M. Fontaine (Association ARZF) :**

Peut-on envisager que la pollution des sols du jardin de la Calade soit issue de l'UVE ?

**Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Cela est peu probable. D'après les témoignages, ce jardin a été remblayé et a connu du stockage de matériaux divers, d'où une pollution historique.

**Question de Mme Baudet, Syndicat de Défense ODG :**

Ce jardin est-il un entrelacs de parcelles jardinées selon des pratiques culturales différentes, en particulier en termes d'utilisation de produits phytosanitaires ou autres ?

**Réponse de M. Laurent (Elu de Frontignan) :**

Il existe un cahier des charges précis et restrictif, mais certains usagers ne le suivent pas toujours parfaitement.

**Complément de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Par exemple, l'utilisation de cendre est à proscrire en termes de dioxines.

**Question écrite n°7 de ARZF :**

Les degrés d'exposition sont donnés pour des résultats isolés à la seule zone d'influence de l'UVE. Les seuils de précaution liés au cumul des pollutions sur les 24 années de fonctionnement de l'UVE sont sous-estimés. Les effets à retardement, même à dose

infinimentale, des produits chimiques dangereux n'ont pas fait l'objet d'études épidémiologiques à notre connaissance. Quelles mesures pratiques concernant la toxicité chronique (longue durée) ont été prises et quel bilan a été tiré, suite à l'alerte de l'ARS sur la contamination alimentaire des productions potagères des jardins situés au pied de l'UVE?

**Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Les prélèvements ont été effectués sur des zones hors et sous influence de l'UVE, comme recommandé dans les guides INERIS.

**Remarque de M. Fontaine (Association ARZF) :**

A Frontignan sont ressenties des odeurs venant de la zone portuaire de Sète.

**Réponse de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Les problèmes d'odeurs (indicateurs d'émissions gazeuses) et de retombées (poussières) ne peuvent être confondus. La perception d'odeurs sur une zone n'est pas forcément un bon critère pour étudier les retombées atmosphériques. Certaines odeurs sont ressenties alors même qu'elles correspondent à des concentrations très inférieures au risque sanitaire.

**Complément de réponse Mme Ricoux (ARS) :**

Concernant l'étude épidémiologique, les résultats de l'Institut de Veille Sanitaire sont les suivants :

- cancers : pas de mise en évidence de lien entre cancer et exposition à une UIOM (Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères) pour celles construites après 1990. Le lien existe en revanche pour les UIOM plus anciennes.

- imprégnation dioxines-furanes : pour les UIOM construites après 1990, il n'existe pas de surimprégnation des populations exposées.

Il n'est pas possible de réaliser une étude épidémiologique à Sète, l'effectif de population étant trop faible pour pouvoir générer un échantillon suffisamment représentatif. Les chiffres des résultats de l'étude de l'InVS sont disponibles sur le site : [www.invs-sante.fr](http://www.invs-sante.fr).

**Complément de M. Jacob (Préfecture d l'Hérault) :**

L'ARS a écrit au maire de Sète en 2015 afin de conseiller aux usagers des jardins cheminots de diversifier leur alimentation en évitant la consommation exclusive de productions de ces jardins. L'ARS enverra un nouveau courrier à la Ville de Sète, incluant les œufs.

**Question écrite n°8 de ARZF :**

Il nous paraît important que le travail d'analyse et de suivi, réalisé pour chaque unité industrielle, soit également fait à l'échelle de l'agglomération. Etant donné la concentration d'activités polluantes sur ce secteur, il importe d'additionner toutes les émissions produites, et de comparer ce total aux seuils admissibles. Si ce travail a déjà été fait, peut-il être communiqué ?

**Réponse de M. Labelle (DREAL) :**

Chaque émission jugée pertinente est suivie et comparée aux valeurs admissibles de rejet, c'est notamment le cas de Saipol et de l'UVE. Il existe un suivi de la qualité de l'air par Air Languedoc-Roussillon sur le bassin de Thau. Les résultats de leurs mesures sont accessibles sur le site [www.air-lr.org](http://www.air-lr.org).

**Complément de Mme Saint-Denis (Bio-Tox) :**

Il est possible de comparer les valeurs mesurées pour la qualité de l'air avec les valeurs de référence françaises et européennes.

**Question écrite n°9 de ARZF :**

L'évolution réglementaire concernant les particules fines (de PM10 à PM2.5), notamment la publication du BREF incinération, est-elle effective en 2016 ? Si c'est le cas, quelles évolutions sont attendues en matière de mise en conformité des incinérateurs ?

**Réponse de M. Labelle (DREAL) :**

Le BREF est un document technique et réglementaire européen fixant des normes de rejet et décrivant les meilleures techniques disponibles permettant d'atteindre ces niveaux de rejet admissibles. Le nouveau BREF incinération était initialement prévu pour 2016. Il est prévu pour 2018 voire au-delà. On ne peut présager des dispositions réglementaires qui en résulteront.

**Question écrite n°10 de ARZF :**

Un retour d'expérience est-il réalisé par Air-LR qui a équipé en 2014 l'incinérateur de Lunel-Viel d'un dispositif permettant de mesurer les concentrations de particules en suspension dans l'atmosphère ? Cet équipement ne devrait-il pas faire l'objet d'une demande similaire pour celui de Sète ?

**Réponse de M. Labelle (DREAL) :**

Le point de mesure de Lunel-Viel va au-delà des exigences réglementaires et a été installé à l'initiative de la commune.

**Complément de M. Déquier (SETOM) :**

Il existe un analyseur en continu en cheminée pour la mesure de poussières.

**Questions écrites restantes.**

**Question écrite n°1 de ARZF :**

Compte tenu des projets d'extension urbaine, quel est l'état des réflexions et études en cours sur le déplacement de l'actuel incinérateur ?

**Réponse de M. Voinot (Thau agglo) :**

Il n'est a priori pas prévu de déplacer l'UVE. Des apports supplémentaires sont envisageables en l'état en vide de four hors saison.

**Complément de M. Cottour (Thau agglo) :**

L'adaptation, l'augmentation de capacité voire le déplacement de l'UVE seront à étudier, en fonction notamment des besoins de la rive nord du bassin de Thau, compte tenu du

contexte de fusion des deux intercommunalités. L'UVE date de 1992 mais a été rénovée plusieurs fois : nouveau traitement de fumées en 2006, travaux d'amélioration du fonctionnement de l'UVE en 2013-2014.

**Question écrite n°2 de ARZF :**

Quelles sont les pourcentages respectifs de la valorisation énergétique, recyclage, compostage, stockage du total des ordures ménagères et assimilées, collecte sélective et déchetteries?

**Réponse de M. Voinot (Thau agglo) :**

Le devenir des tonnages OMA+collecte sélective+déchetteries (hors ISDI) est le suivant :

- valorisation énergétique 41%
- recyclage : 24%
- ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) : 22%
- compostage : 10%
- ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) : 1.7 %
- ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes): 0.4%

Après s'être assuré qu'il ne restait aucune autre question écrite ou orale en suspens, M. Jacob clôture la séance en remerciant les participants.

Le Président de la Commission de suivi de site  
Le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault



Olivier JACOB

**ANNEXES**

---

Annexe 1 : « Unité de Valorisation Energétique de Sète données d'exploitation 2015 »

Annexe 2 : « Analyses des retombées atmosphériques de métaux et dioxines autour de l'UVE de Thau agglo – mesures juin/août 2015 ».

Annexe 3 : « Analyse de métaux et dioxines dans les sols et végétaux autour de l'UVE de Thau agglo – mesures 2015 ».